

## ACHEMINEMENT : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Rappelons que la FNME-CGT est opposée à ce projet de réorganisation de l'acheminement destructeur socialement ainsi qu'en termes d'emplois. Nous sommes sceptiques quant à la finalité du projet et quant à la supposée pérennité des 5 sites conservés. Mais nous refusons de laisser les salariés seuls dans ce combat. Vos représentants ont pris toute leur place dans cette concertation afin de vous accompagner au mieux, de faire respecter vos droits et d'obtenir de meilleures mesures que celles prévues par l'accord.

Désormais, **la phase de concertation sur les mesures d'accompagnement RH est terminée.** Nous vous présentons ci-après les principales mesures issues de cette concertation :

- **Pour les agents impactés par un changement d'emploi et/ou sur un plateau non pérenne :** possibilité d'être assisté d'un représentant du personnel lors de l'entretien individuel ;
- Un **crédit de 2 heures** pour **mettre à jour son CV et son projet professionnel** ;
- Un **crédit de 2 heures** pour **préparer chaque entretien de postulation** ;
- Un crédit d'immersion de 10 jours pour construire son projet professionnel ;
- **Versement de la prime d'adaptation (DP20-159) même si aucune formation habilitante n'est suivie** (ex : passage de Conseiller à Chargé d'affaires) ;
- Pour les agents concernés par l'accord sur la **cherté de la vie en Ile de France, versement de 30 mensualités** (au lieu de 24 initialement) pour compenser la perte de cette prime ;
- Pour les agents qui muteraient dans une entreprise des IEG autre que GRDF, **transformation du complément salarial issu du conflit mesures salariales 2022 en 1 NR** avant le départ ;
- Un volant de **600 NR supplémentaires** pour les agents des acheminements, en plus des Mesures Salariales 2024 et 2025.

D'autres mesures sont présentes dans la version finale proposée par la Direction. Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous les présenter plus en détail.

### Prochaines étapes :

- Poursuite des échanges sur le fond du dossier de réorganisation de l'acheminement ;
- Passage des dossiers dans les Instances Représentatives du Personnel le 17 décembre.

La Direction s'appliquera-t-elle une forme de performance quant à la qualité des informations et des chiffres fournis et nous démontrera-t-elle enfin la nécessité d'un tel désastre ?



**VOS REPRÉSENTANTS FNME-CGT SONT À VOTRE DISPOSITION  
POUR RÉPONDRE À VOS DEMANDES ET VOS QUESTIONS.**

